

## DÉCISION DU MAIRE N° 2022/07/84

**Objet : 84- Signature d'un contrat de cession des droits d'exploitation d'un spectacle avec Pébroc Théâtre pour l'organisation d'un spectacle à la Halle Michel Drucker**

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le souhait de la Ville d'organiser un spectacle à La Halle Michel Drucker,

### Décide

- De donner son accord à la signature d'un contrat de cession de droits d'exploitation d'un spectacle conclu avec l'association **Pébroc Théâtre, 24 Impasse Valentin Haüy, 14000 CAEN**, représentée par Madame Sonja Jambin, en sa qualité de présidente, pour l'organisation d'une représentation théâtrale de « **Comment j'ai bien réussi à rater ma vie** », de Marc Frémond, qui aura lieu à **Halle Michel Drucker à Vire, le samedi 03 décembre 2022 à 18h30**, et ce, pour un montant total de **2000 € T.T.C.**  
Pour ce spectacle, une billetterie sera ouverte, dont les tarifs (2022) seront ceux de la **Grille C**.

Fait à Vire Normandie, le 25 juillet 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220801-84-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/08/2022

Affichage : 01/08/2022

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

